





MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE LILLE ACTION ET DEMOCRATIE

AGREGE(E) CERTIFIE(E) PLP DISCIPLINE:			CPE PSY-EN			
	TITULAIRE	☐ HORS CLASSE	STAGIAIRE			
Nom :		Nom de jeune fille :				
PRENOM:		Date de naissance :	/			
Adresse, N°	. Rue :					
CODE POSTAL:	. VILLE:					
TÉL:		E-mail :				
SITUATION FAMILIALE						
Célibataire Marié	e(e) depuis le :	Pacsé depui	s le :			
■ Nombre d'enfants de	moins de 18 ans au 01.0	9.2021				
Conjoint :	depuis le					
- Commune d'installation professionnelle :			Dépt :			
- Commune de résid	lence privée :		Dépt :			
- Si enseignant : corp	os :	Discipline :				
- Date de début de la séparation :						
ETES VOUS EN:						
Congé parental, depu	is le	Disponibilité, depui	is le			
☐ Détachement, COM, depuis le ☐ Autre fonction, depuis le						
*STAGIAIRE 2020-2021 (d	DU EX STAGIAIRE 2019-20	<u>20, 2019-2018</u>)				
Utilisez-vous cette année	les 10 points sur tous le	s vœux ? 🔲 Oui	Non			
<u>Titulaire</u>						
Affectation ministérielle	actuelle. Date d'affectati	on :				
Etablissement:						
Commune :						
Département :		Académie :				
Titulaire sur zone de remplacement depuis le :						
Affecté(e) à titre prov	visoire depuis le :					

LOI DUSSOPT DU 26 .08.2019 SUPPRESSION DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES CAPA

RETOURNEZ LE DOSSIER SYNDICAL, LE PLUS TOT POSSIBLE, ACCOMPAGNE DES PIECES JUSTIFICATIVES ET DE 2 ENVELOPPES TIMBREES A VOTRE ADRESSE : ACTION ET DEMOCRATIE 48 RUE G FAURE 59130 LAMBERSART





CALCULER VOTRE BAREME



BAREME INTRA-ACADEMIQUE 2021: ACADEMIE DE LILLE

1. ANCIENNETE DE SERVICE (ECHEION ACQUIS AU 1.09.2020 Staglaires du au 51.06.20 titulaires) :				
- 7 points par échelon (mini 14 pts) hors – classe : échelon X 7 + 56 pts classe exc : échelon X 7+ 77pts				
2. Anciennete dans le poste : titulaire				
- Par année dans le poste actuel : x 20 pts, majoration de 50 points tous les 4 ans				
3. <u>Stagiaires</u>				
- Stagiaire (2018-19, 2019-20) 2020-21 : 10 pts (facultatifs) sur tous les vœux				
- Ex contractuel : vœux larges tout type : jusqu'au 3ème éch : +100 pts ; 4ème éch : 115 pts ; 5ème éch et + : 130pts				
4. RAPPROCHEMENT de la RESIDENCE de L'ENFANT				
- +50 pts sur vœux communes, + 90 pts sur autres vœux +larges				
- +30 pts supplémentaires par enfant à partir du second (de moins de 18 ans au 31.08.21)				
5. RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS ET OU AUTORITE PARENTALE CONJOINTE				
- 50,2 pts sur vœux communes, et 90,2 pts vœux groupement de commune, zone de remplacement, département				
(Demander tout type d'établissement pour bénéficier de cette bonification)				
- + 30 pts points pour enfants à charge (de moins de 18 ans au 31.08.2021) :				
6. Retour congé parental (+ de 6 mois) 150 pts sur vœux larges et sur vœux précis				
7. MUTATION SIMULTANEE DE 2 CONJOINTS TITULAIRES OU 2 CONJOINTS STAGIAIRES				
+ 20 pts sur vœux communes, ou + 30 pts vœux groupement de communes, zone de remplacement, département (Vœux identiques dans le même ordre)				
+ 30 pts pour enfants à charge (de moins de 18 ans au 01.09.2021) :				
8. RECONVERSION ou Chat de discipline + 500 pts, ou via concours ou LA +250 pts (gpt de communes et +)				
9. PRIORITES MEDICALES: + 1000 pts (en fonction des vœux) ou 100 pts sur autres vœux si BOE				
au titre du handicap, au titre du dossier médical de l'enfant (cumul avec les points de MCS)				
10. RETOUR DE CLD, PACD OU PALD, DE DETACHEMENT + 1000 pts sur vœux géo				
11. AGREGES POUR UNE 1ERE AFFECTATION EN LYCEE OU MCS: + 150 pts sur vœux Lycées et SGT				
12. TZR (TOUTES ACADEMIES): + 25 pts par an sur tous vœux sauf ZR				
13. Bonification Reseau d'Education Prioritaire (ex APV)				
ou ETABLISSEMENTS PARTICULIERS (EREA; SEGPA; après 5 ans mini 100 pts vœux precis ou 150 pts vœux LARGES)				
APRES MCS:				
Bonification de sortie sur vœu précis: 1 an = 20 pts; 2 ans = 40 pts; 3 ans = 60 pts; 4 ans = 80pts; 5 ans = 100pts				
➤ Bonification de sortie sur vœu large : 1 an = 30 pts ; 2 ans = 60 pts ; 3 ans = 90 pts ; 4 ans = 120pts ; 5 ans = 150pts				
14. CAPPEI ou 2CASH : 600 pts sur vœux précis SEGPA et EREA				
15.VŒU PREFERENTIEL nouveau bonification sur un 1er vœu large ; 10 pts par an maxi 50 pts				
16. Mesure de carte scolaire				
3000 pts sur l'établissement où vous avez fait l'objet d'une mesure de carte scolaire, 2000 pts sur				
la commune, 1500 pts sur le département et l'académie. Les autres vœux ne sont pas bonifiés et				
vous font perdre votre ancienneté dans le poste. Vous devez donc formuler les vœux suivants :				
1) Etablissement d'origine 2) Commune correspondante 3) Département (à éviter) 4) Académie de LILLE TOTAL				
x Mesure de Carte scolaire : Ets d'origine 3000 pts, EX Commune 2000 pts,				

EXgroupement de communes 1500 pts suite à la demande d'Action & Démocratie CFE-CGC

En cas d'affectation éloignée, les services du rectorat vous contacterons afin de vous proposer la Zone de Remplacement

VOTRE DEMANDE AVEC VOS VŒUX

Le serveur est ouvert du **19 mars au 6 avril 2021** .Vous recevrez dans votre établissement une confirmation dès le **7 avril**, vérifiez- la, corrigez en rouge et joignez y vos pièces justificatives avant le **9 avril** à mvt2021@ac-lille.fr. Les dossiers médicaux doivent être envoyés pour le 6 avril 2021 en recommandé au Médecin Conseiller technique du Recteur 144 rue de Bavay 59000 Lille ainsi que la fiche 7 de l'annexe technique.

Type de demande				
 ■ MESURE DE CARTE SCOLAIRE ■ Convenance personnelle ■ Rapprochement de conjoint ■ Handicap, situation médicale de l'enfant 	 ☐ Stagiaires avant d'être titularisés ☐ Mutation simultanée ☐ Rapprochement de la Résidence de l'Enfant ☐ Réintégration 			

Vos VŒUX

RAPPELS:

- un vœu précis doit se trouver avant le vœu large correspondant

Exemple : 1) commune de Wingles 4) commune d'Hénin Beaumont

- 2) commune de Lens
- 3) groupement de communes de Lens
- 5) groupement de communes d'Hénin Beaumont....
- La ville de Lille ne fait partie d'aucun groupement de communes (ainsi que d'autres)
- Un titulaire qui n'obtient pas satisfaction reste titulaire de son affectation actuelle
- Procédure d'extension est appliquée aux personnels qui n'ont pas d'affectation dans l'académie (stagiaires, titulaires entrant dans l'académie après mouvement inter, réintégration...) et qui n'ont pas satisfaction sur les vœux formulés; elle s'effectue à partir du premier vœu (d'abord sur les établissements puis sur les zones de remplacements), le barème de l'extension est le barème le moins élevé des vœux formulés par le candidat

DES CONSEILS? DES QUESTIONS?



Pour ne pas faire d'erreurs, n'hésitez pas à nous contacter : 03.20.40.91.90 & 06.48.48.65.60 & 06.07.06.16.29 adactille@gmail.com ; sylvie.vinsard@gmail.com ou Farid Yahiaoui faridwill@hotmail.com 06.17.71.65.62 Michel Paillard michel.paillard@laposte.net ou Jean-Michel Beudin jmbeudin@wanadoo.fr 06.33.75.29.40

1	11	20			
2	12	21			
3	13	22			
4	14	23			
5	15	24			
6	16	25			
7	17	Attenti être s	Attention les postes spé doivent être situés dans les 1 ^{er} vœux		
8	18		sinon ils ne seront pas étudiés.		
9	19		•		

N'oubliez pas de nous transmettre votre dossier afin que nous puissions vous accompagner

Action & Democratic

Consultation des barèmes du 10 Mai au 7 juin 2021

Action & Democratic

Demande de rectification jusqu'au 25mai 17h via https://eduline.ac-lille.fr/dialogue-mouvement/dialogue
Résultats transmis sur siam via i-prof à partir du 15 juin 2021



PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE



Pieces a produire dans toutes les situations correspondantes	
- Copie des arrêtés ministériels d'affectation (TZR aussi)	
- Copie de l'arrêté fixant le classement d'échelon au 31.08.2020 ou au 01.09.2020 pour les stagiaires	
- Attestation d'affectation en établissement classé ZEP, sensible ou violence	
- Justificatif (s) de (s) l'année (s) de suppression de poste par mesure de carte scolaire	
- Justificatif de la MDPH pour RQTH (au titre du handicap)	
- Justificatif de stagiaire (en 2018-2019, 2019-2020) 2020-2021	
*Autres justificatifs	
Pièces complémentaires à fournir dans toutes les situations familiales	
- Photocopie du livret de famille	
Ou certificat de mariage ou Pacs avant le 31.10.20	
Ou certificat de grossesse et reconnaissance anticipée avant le 31.12.20	
Ou extrait d'acte de naissance	
- Décision de justice confiant la garde (alternée) de l'enfant	
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, titre de propriété)	
- Attestation d'activité professionnelle du conjoint	
(Elle n'a pas à être produite si le conjoint a un NUMEN : enseignant, CPE, COP).	
Ce peut être :	
- un certificat d'exercice délivré par l'employeur	
- une attestation d'inscription au répertoire des métiers (artisan, commerçant)	
- un certificat d'inscription au conseil départemental de l'ordre (profession libérale)	
- une attestation délivrée par la mairie	
- une attestation d'inscription à la Mutualité Sociale Agricole	
- une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle	
 - En cas de chômage : - fournir une attestation récente d'inscription au Pôle Emploi et une attestation du dernier employeur 	
- un justificatif de chèques emplois-services.	
Nombre de pièces justificatives	



ATTENTION!



Ces pièces doivent impérativement accompagner votre confirmation de demande.

Aucune pièce ne sera réclamée par l'administration. Ces documents (dont vous avez joint une copie dans le dossier syndical), attestent des situations administratives et familiales, et seront des éléments déterminants pour le calcul du barème. De même, vous devrez vérifier que le chef d'établissement a attesté votre affectation en ZEP, sensible ou violence, EREA ou SEGPA.

Nous vous accompagnerons dans cette démarche de mutation qui est obligatoire dans 75% des cas.